

Le C.G.O.S

1^{er} acteur de l'action sociale dans le monde hospitalier

- Vous et votre famille
- Logement
- Vacances
- Loisirs
- Avantages Conso
- Retraite

Retrouvez-nous sur cgos.info

Qu'est-ce que le C.G.O.S ?

Association loi 1901, le C.G.O.S est géré paritairement par les représentants des directions des établissements et par ceux des personnels.

2 342 établissements publics de santé, sociaux et médicosociaux versent au C.G.O.S une contribution de 1,5 % de leur masse salariale pour qu'il serve l'action sociale à leurs personnels.

Le C.G.O.S est organisé en délégations régionales, afin d'être plus proche de vous et d'adapter ses prestations à vos attentes.

Une action sociale pour qui ?

POUR TOUS LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Tout agent peut bénéficier du C.G.O.S si son établissement est adhérent au C.G.O.S, y compris les contractuels, emplois aidés et apprentis (selon prestations).

POUR LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE

Conjoint, concubin ou pacsé.

Enfants jusqu'à 20 ans et jusqu'à 25 ans pour les prestations Études-éducation-formation, ou sans limite d'âge s'il est handicapé à partir de 80 %.

POUR LES RETRAITÉS des établissements adhérent au C.G.O.S (sous certaines conditions).

Vous et votre famille



Célibataire, en couple, séparé... le C.G.O.S vous accompagne dans tous les moments de votre vie :

- naissance ou adoption d'un enfant
- garde de vos enfants
- scolarité de vos enfants, du primaire aux études supérieures
- Noël de vos enfants*
- difficultés financières
- maladie, handicap
- accompagnement d'un proche malade
- décès
- renseignements juridiques
- Chèque emploi service universel (Cesu)

Logement

Le C.G.O.S peut vous apporter un soutien financier pour votre logement sous forme d'aides remboursables :

- pour la location, le déménagement, les travaux ou les frais d'accession à la propriété
- pour des dépenses ponctuelles

Retrouvez-nous sur cgos.info



Vacances



Pour faciliter les départs en vacances, le C.G.O.S participe à vos dépenses :

- prestations pour vos vacances, seul ou en famille*, et pour celles de vos enfants
- épargne Chèques-vacances
- catalogue Vacances pour adultes et enfants

Loisirs



Envie de spectacles, sorties, week-ends... Ayez le réflexe C.G.O.S :

- offres de billetterie de spectacles, musées, parcs de loisirs, zoos...
- Chèques Culture pour vos achats de livres, billets de spectacles, expos...
- participation à la pratique d'une activité sportive, culturelle ou de loisirs*
- activités culturelles et de loisirs organisées dans votre région*

Avantages Conso



Des achats en prévision ? Soulagez votre budget grâce aux avantages négociés par le C.G.O.S !

- chèques réduction sur de grandes enseignes, coffrets cadeaux, abonnements magazines
- forfaits et locations de ski
- soutien scolaire
- achat de voitures neuves et d'occasion
- location de véhicules
- assurances auto et habitation...

Retraite



Votre retraite, pensez-y dès maintenant !

- Complémentaire Retraite des Hospitaliers, pour bien préparer votre retraite
- prestation pour votre départ à la retraite
- prestation annuelle si vous avez des revenus modestes à la retraite*

*selon votre région